

Estuaire Pour Tous

Une demande de prolongation de cette concession pour un volume maximal de 300 000 m³ par an sur une superficie de 3 km² exploitables (100 000/km²), dans la zone considérée, semble beaucoup plus importante que celui autorisé en 2003 de 200 000 m³ (20 000/km²) sur une superficie de 10 km² ou même de 400 000 m³ (40 000/km²) autorisé par la suite en 2007. Cela représenterait un volume maximal sur 20 ans de 6 millions m³.

Semble-t-il justifié d'autoriser une telle augmentation (x2,5) de volume? Le recyclage des gravats progresse d'années en années et de nouveaux procédés de fabrication du béton apparaissent. Pourquoi est-il nécessaire de continuer à utiliser autant de granulats naturels et de piller les fonds marins dans une telle proportion?

Le Platin de Grave, proche de la Pointe de Grave, est localisé au sein du **Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**. Ce PNM ne devrait-il pas être préservé d'une trop grande exploitation industrielle ?

L'érosion est un enjeu majeur pour notre littoral. Le projet de SCoT Médoc Atlantique prévoit d'interdire l'exploitation de granulats marins à moins de 5 km des côtes, comme stipulé dans le Document Stratégique de Façade Nord Atlantique.

L'étude hydro sédimentaire d'ARTELIA, basée sur une modélisation de l'estuaire, montre un impact faible sur l'érosion côtière du littoral Nord-Médocain. Une prolongation de très longue durée, 20 ans, peut-elle garantir une stabilité de résultat en regard des effets importants et accélérés du changement climatique. Pourquoi prolonger l'exploitation de granulats marins sur une telle durée dans ce contexte de changement climatique et de progression du recyclage des gravats.

Une durée d'exploitation plus courte, de moindre volume et un suivi régulier par une commission, incluant des associations de protection de l'environnement dont Estuaire Pour Tous, nous sembleraient plus en adéquation avec le contexte exposé précédemment.